

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2000-0018/PR/MEN portant création d'un Baccalauréat Technologique. Serie : Sciences et Technologies Industriels. Spécialité : Génie Électrotechnique.

n° 2000-0018/PR/MEN

Ministère  
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Date de publication  
11 janvier 2000

Numéro JO  
n° 1 du 15/01/2000

Date du numéro  
15 janvier 2000

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La constitution du 15 septembre 1992

**VU** Le décret n°099-0059/PR/EN portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

**VU** Le décret n°99-0283/PR/MEN du 30/12/99 portant création d'un baccalauréat de l'enseignement du 2ème degré

Sur proposition du Ministre de l'Éducation Nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Il est créé un Baccalauréat Technologique

- Série : Sciences et Technologies Industrielles (STI) – Spécialité : Génie Électrotechnique

### Article 2

Le référentiel caractéristique des compétences technologiques et générales pour l'obtention du Baccalauréat de STI, spécialité : Génie Électrotechnique, est défini en annexe;

### Article 3

Le présent arrêté qui prendra effet à compter de la session 2000 sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti;

---

*Par le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**